



Que faut -il faire après une ordonnance de caducité soit rendue?

Par **klimmssy**, le **29/08/2013** à **13:07**

Bonjour cela fait 4 ans que ma mère a démarré une procédure de divorce. L'avocate a réalisé tout un tas de démarche qui nous a couté très cher. Il y a quelques mois mon père défonce la porte de l'appartement alors qu'il avait été précédemment expulsé par décision de justice. Avec comme argument qu'il est en droit de revenir chez lui puisqu'une ordonnance de caducité a été rendue.

Nous avons le sentiment de s'être fait avoir. Ma mère est obligée de recommencé la procédure. On ne sait pas s'il faut continuer avec cette avocate car aujourd'hui les frais s'élèvent déjà a 10 000 euros dépensés, y a t-il d'autres recours, nous commençons a douté fortement du sérieux de l'avocate?

Merci d'avance